



syndical mixte des transports en commun

Conseil syndical du 27 mars 2025

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Rapport n° 09

Objet : Modernisation de la flotte de Vélos en Libre-Service Optymo (convention et implantation des stations)

Lors du Conseil Syndical du 7 novembre 2024, l'assemblée a entériné la modernisation du parc de Vélos en Libre-Service (VLS) en optant pour une flotte entièrement électrique. Dans cette perspective, le Conseil Syndical a investi le Président du pouvoir de déclencher la procédure d'acquisition des nouveaux VLS électriques par l'intermédiaire de la CATP. Par ailleurs, il lui a été confié la mission de soumettre à la commission tarifaire une proposition détaillée des montants de participation applicables aux usagers ainsi qu'aux partenaires institutionnels, notamment les communes et autres établissements concernés. Cette commission s'est déroulée le jeudi 13 mars 2025.

Ce rapport présente les propositions approuvées par la commission. Il lui est adjoint :

- En annexe 1 : le projet de convention à établir entre le SMTC et les communes ou établissements dotés de stations ;
- En annexe 2 : l'implantation géographique des stations.

1 - Etats des lieux

Quelques usages :

En 2024, nos clients ont réalisé 57 360 locations avec une moyenne de 18 min et 2.1 km par location.

Tarif clients en vigueur :

Le VLS est utilisable avec le Pass Optymo uniquement et facturé 0.02 € la minute.

Participation des communes et établissements disposants de stations :

Dans le cadre de la participation aux coûts de mise à disposition des vélos (rééquilibrage et maintenance), les communes et les établissements sont facturés par le SMTC à hauteur de 350 €/an/vélo.

2 - Propositions tarifaires

Le changement de flotte de VLS apportera un service novateur, favorisant la pratique du 2 roues pour tous et accessible aux porteurs du Pass Optymo, ainsi qu'aux clients de passage grâce à l'application mobile multimodale Optymo. Ces propositions de nouveaux tarifs prennent également en compte les coûts de maintenance (pièces détachées) et les coûts de fonctionnement (masse salariale), en forte augmentation depuis 2013.

Proposition de tarif :

Passage à 0.04 € la minute.

Proposition de participation des communes et établissements « locataires » de stations :

Passage à 400 €/an/vélo.

Impacts financiers

Estimation de recettes annuelles engendrées par les nouvelles dispositions :

Participations des communes :

Belfort : 240 vélos = 96 000 €/an (70 000 € pour 200 vélos)

Autres communes et établissements : 12 vélos = 4 800 €/an (4 200 € auparavant) /commune

Facturation clients :

D'après nos estimations basées sur d'autres villes en France (sans comparaison géographie et typologie clients) :

50 000 h de location/an = 120 000 € / an (20 000 € auparavant)

3 - Implantation des stations et avancement de leur installation (Annexe 2)

En partenariat avec les services techniques des communes de la 1^{ère} couronne et de Belfort, nous pouvons confirmer que le déroulement du projet est conforme au planning de départ.

Quelques étapes :

Janvier :

- Validation des emplacements avec les communes, Enedis et l'entreprise de BTP
- Ouverture de demande de point de livraison Enedis

Février :

- Validation du phasage des travaux entre les différents intervenants
- Dépôt des demandes de travaux

Mars

- Validation des demandes de travaux
- Travail de validation et d'intégration opérationnel du futur système d'exploitation

Avril

- Livraison des stations et vélos
- Mise en place des 2 stations proches d'écoles (Courbet et 1^{ère} Armée)

Mai

- Installation des autres stations (32)

Juin

- Branchement Enedis / Passage du Consuel
- Recettage des stations (livraison fonctionnelle + tests)

Juillet → Lancement du service au public

L'unique incertitude relevée concerne le raccordement des stations par **Enedis** ainsi que l'obtention de la certification du **Consuel**. Afin de pallier tout retard potentiel, une stratégie préventive a été mise en place : un stock adéquat de batteries de secours sera constitué, permettant à nos agents d'assurer des opérations de swapping (remplacement des batteries) en toute fluidité. De plus, un ETP supplémentaire a été budgété pour soutenir cette logistique et garantir la continuité du service.

4 - Convention

La convention, ci-jointe, approuvée par la commission du 13 mars, encadre les relations entre le SMTC et les communes ainsi que les établissements partenaires hébergeant des stations VLS.

La signature de ces conventions est prévue courant avril, en amont de l'installation des stations, garantissant ainsi un cadre contractuel clair avant la mise en service du dispositif.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Syndical :

- D'approuver la tarification de la location des e-VLS à 4 centimes d'€ la minute,
- D'approuver le montant de la participation des communes et des établissements disposant de stations e-VLS à 400 € par an et par vélo,
- D'approuver la convention régissant la relation contractuelle entre le SMTC et les signataires disposant de stations e-VLS,
- D'approuver la mise en place des nouveaux tarifs à compter de la mise en service des e-VLS,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Roland JACQUEMIN

